



Conseil communal de la Ville de Pully

## Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 12-2026**

**Crédits supplémentaires au budget communal de  
l'exercice 2026, 1ère série**

**Crédit net demandé CHF 523'200**

Commission des finances - séance du 5 mai 2026

Membres avec droit de vote : Jean-Denis Briod (président), Jean-Robert Chavan, Léo Ferrari, Michel Godart, Claudia Gämperle, Carlos Guillen, Jean-Marie Marlétaz, André Ogay, Anne Schranz, André Stehlin, Bertrand Yersin,

Membres suppléants : Yves Currat, Stephan Margelisch (rapporteur)

Excusés : Anne Schranz, Roger Zimet, Guillaume Ferrasson, Cynthia Illi, Paul-Emile Marchand

Représentants de l'exécutif :

Municipalité : Gil Reichen

Administration : Claude-Alain Chuard

Membres votants pour cet objet : 12

Majorité absolue selon art 44 du règlement : 7, ou 6 incluant le vote prépondérant du président

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 5 mai 2026 à la Maison pulliérane. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic et de M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances qu'elle remercie pour les renseignements communiqués aux commissaires.

Le principe bien connu des crédits supplémentaires n'est pas rappelé et la Commission passe directement à l'étude du préavis qui suscite les remarques suivantes :

### 3. Crédits supplémentaires demandés en 1ère série

#### 3.1 Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel (pages 3-5) :

Le Conseil communal définit l'enveloppe budgétaire pour les charges de personnel, mais pas le nombre d'ETP. Chaque dépassement concernant une ligne du budget doit faire l'objet d'une demande de crédit supplémentaire et ne peut être compensée par un autre poste.

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique.

La COFIN a pris acte et admis cette manière de présenter la demande crédits supplémentaires relatives aux charges de personnel. Cette demande est justifiée comme suit :

#### Dépenses urgentes et imprévisibles

**Service des ressources humaines** : Engagement d'un chargé de sécurité AEAI (Association des établissements d'assurance incendie) dès juillet 2026 avec une refacturation partielle à nos partenaires (FEJ et Commune de Belmont-sur-Lausanne).

**Musées** : Remplacement de plusieurs collaborateurs (congés maternité et maladie longue durée) par plusieurs auxiliaires. Compensation partielle par la perte de gain.

**Bâtiments administratifs** : Remplacement d'un collaborateur par plusieurs auxiliaires en CDD, suite à une maladie longue durée. Compensation totale par la perte de gains.

**Service technique** : Remplacement d'un collaborateur par un auxiliaire, suite à une maladie de longue durée. Compensation totale par la perte de gains.

**Service de l'urbanisme et de l'environnement** : Remplacement d'une collaboratrice par un auxiliaire, suite à un congé maladie. Compensation partielle par la perte de gains.

**Voirie** : Remplacement de plusieurs collaborateurs en arrêt maladie par un auxiliaire. Compensation partielle par la perte de gains.

**Administration des écoles** : Remplacement d'un collaborateur par un auxiliaire suite à une maladie longue durée. Compensation partielle par la perte de gains.

**Bâtiments scolaires** : Remplacement d'un collaborateur par un auxiliaire suite à une maladie de longue durée. Compensation totale par la perte de gains.

**Réfectoires scolaires primaires** : Engagement d'un encadrant auxiliaire (4 heures par semaine) pour l'espace d'accueil du Collège Principal et engagement de deux encadrants auxiliaires supplémentaires pour les réfectoires scolaires primaires « L'Entre-Deux » et « La Salamandre ».

**Dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle**

**Service des systèmes d'information (SSI) :** Engagement d'un renfort de secrétariat auxiliaire à 50%, dès le mois de juillet 2026 (mesure de réinsertion AI).

Engagement d'un informaticien pour le mandat de la Commune d'Epalinges. Compensation totale par la refacturation à la Commune d'Epalinges.

**Dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal**

**Secrétariat municipal :** Engagement d'un employé d'administration à 40% supplémentaire (20% déjà dans la dotation) afin de palier à l'accroissement important des demandes de naturalisation.

**Service des ressources humaines (RH) :** Engagement d'un renfort de secrétariat auxiliaire dès le mois de juillet 2026 afin d'absorber la surcharge due à l'introduction du Modèle Comptable Harmonisé de 2ème génération (MCH2) et aux trois règlements du personnel à revoir.

**3.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel**

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF 519'000
Compensation partielle par augmentation des revenus	<u>CHF - 310'000</u>
<b>Crédits suppl. (montant net) - Charges de personnel</b>	<b>CHF 209'000</b>

**3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles****153 - Musées**

Compte : 3060 Indemnités et remboursements de frais  
Budget : CHF 6'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 6'000.00

Pour la participation d'une délégation de la Ville de Pully à la cérémonie de remise du European Museum of the Year Award 2026 à Bilbao, en Espagne, en juin 2026. Le crédit supplémentaire demandé couvre les frais de transports, d'hébergement et de repas liés à ce déplacement.

Compte : 3102.02 Publicité Musées  
Budget : CHF 140'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 8'000.00

Pour la réalisation d'une vidéo de présentation destinée au jury et au réseau professionnel et cela toujours dans le cadre de l'European Museum of the Year Award 2026.

La rigueur des normes comptables oblige à augmenter les postes ad hoc pour ces dépenses. Le vœu a toutefois été exprimé que ces augmentations de budgets soient en tout ou partie compensées par des économies sur d'autres postes des Musées.

**155 - Théâtre de la Voirie**

Compte : 3113 Mobilier et équipement autres locaux  
Budget : CHF 6'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 28'000.00

Pour le remplacement des éclairages de scène, les installations actuelles s'avérant dangereuses du point de vue des risques incendie.

**190 - Service des systèmes d'information (SSI)**

Compte : 3189.00 Programmation, extension et maintenance  
Budget : CHF 737'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 66'000.00

Pour l'augmentation du coût des licences pour la virtualisation des serveurs et disparition du modèle de licences utilisés jusqu'à maintenant.

Les prix des soft- et hardware subissent actuellement une importante pression haussière qui n'avait pas été anticipée.

**451 - Ordures ménagères et déchets**

Compte : 3115 Achat de véhicules  
Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 90'000.00

Pour le remplacement urgent d'un véhicule VW Crafter mis en circulation en 2013 et totalisant environ 175'000 km. Les frais d'entretien élevés de ce véhicule justifient son remplacement.

**812 - Réseau d'eau**

Compte : 3185 Honoraires et frais d'expertise  
Budget : CHF 70'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 110'000.00

Pour le recours à du personnel externe temporaire afin d'assurer la mission du service des eaux dans l'attente de la recomposition complète de son équipe.

***3.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles***

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF 308'000
Compensation partielle par augmentation des revenus	<u>CHF - 7'000</u>
<b>Crédits suppl. (montant net) - Dépenses urgentes et imprévisibles</b>	<b>CHF 301'000</b>

### 3.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

#### 351 - Bâtiments administratifs

Compte : 3141 Entretien des bâtiments et monuments domaines  
Budget : CHF 604'800.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 19'300.00

Pour la location d'une remorque de WC installée au Quai Milliquet dans l'attente de la construction du bâtiment prévu à cet effet. Ces frais de location seront partiellement couverts par une refacturation entre tous les exploitants du Quai Milliquet.

#### **3.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle**

Total crédits supplémentaires dépenses liées à une base légale	CHF	19'300
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	- 11'600

<b>Crédits suppl. (montant net) – Dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</b>	<b>CHF</b>	<b>7'700</b>
--	------------	--------------

### 3.4. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité

#### 351 - Bâtiments administratifs

Compte : 3060 Indemnisations et remboursement de frais  
Budget : CHF 2'100.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 5'500.00

Pour le remboursement au tenancier de la Buvette du tennis-club suite à des pannes électriques survenues à plusieurs reprises en 2025. Ces pannes ont rendu impropres à la consommation les marchandises stockées dans les congélateurs.

La commune, par ailleurs fournisseur de l'électricité, est son propre assureur pour ce genre de sinistre.

#### 572 - Camps de vacances aux Monts-de-Pully

Compte : 3185 Honoraires et frais d'expertises  
Budget : CHF 18'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 12'000.00

Pour le mandat qui serait octroyé à la société SuperCamp dans le but d'organiser deux camps sportifs durant les deux premières semaines de vacances d'été.

Le montant de CHF 6'000.00 par semaine est entièrement compensé par le nombre de participants (24 enfants) et par la participation des parents à hauteur de CHF 250.00 par semaine.

### **3.4.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité**

Total crédits supplémentaires non engagés par la Municipalité	CHF	17'500
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	- 12'000
<b>Crédits suppl. (montant net) - Dépenses non engagées</b>	<b>CHF</b>	<b>5'500</b>

## **4. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2026, 1ère série**

Crédits supplémentaires - Charges de personnel	CHF	519'000
Crédits supplémentaires - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	308'000
Crédits supplémentaires - Dépenses liées base légale, réglementaire ou contractuelle	CHF	19'300
Crédits supplémentaires - Dépenses non engagées	CHF	17'500
<b>Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)</b>	<b>CHF</b>	<b>863'800</b>
Augmentation des revenus	CHF	- 333'600
Diminution des charges	CHF	- 7'000
<b>Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)</b>	<b>CHF</b>	<b>523'200</b>

### Vote et conclusions

Les conclusions figurant à l'article 7 (page 10) sont relues et le préavis est accepté à l'unanimité des membres présents.

La Commission des finances vous demande donc d'accepter également les conclusions du préavis No 12-2026, soit

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2026, 1ère série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 523'200.00.

Pour la Commission des finances  
Stephan Margelisch, rapporteur

Pully, le 27 mai 2026